

# La **réforme** du lycée professionnel, une **atteinte** au droit à l'éducation

**Emmanuel Macron a récemment rappelé que la réforme du lycée professionnel serait bientôt mise en place. Loin de constituer une amélioration, ce projet développe une approche néolibérale de la formation, déconnectée des besoins réels des élèves.**

Laurence DE COCK, membre du Comité national de la LDH

**L**e 21 mars 2023, en pleine mobilisation sociale contre la réforme des retraites, le président de la République Emmanuel Macron prend la parole au JT de 13 heures pour tenter de déminer la situation. Parmi les trois mesures-phares annoncées, il choisit de mettre en avant la future réforme du lycée professionnel; preuve s'il en était besoin de son importance et de son intégration dans un projet politique plus vaste.

A première vue, ce choix semble paradoxal. Le lycée professionnel n'intéresse pas grand-monde. Socialement disqualifié, il est encore considéré comme la voie proposée aux élèves qui n'ont pas les compétences de poursuivre leur scolarité dans une filière générale. Ainsi, il charrie l'imaginaire de l'échec et de la relégation. La France figurant comme l'un des pays les plus sélectifs et élitistes sur le plan scolaire, il n'est pas étonnant que la plupart des réformes du lycée professionnel n'aient guère suscité d'intérêt. Le

lycée professionnel intéresse peu pour une autre raison: il scolarise en grande majorité des adolescents issus des milieux populaires. Les enfants d'ouvriers y sont surreprésentés (un tiers des élèves); beaucoup sont issus de l'immigration, et la plupart deviendront à leur tour ouvriers ou employés, ces métiers dont on reconnaît l'importance sociale mais sans jamais rien faire pour les élever au même niveau de dignité que les métiers de cadres.

Le lycée professionnel scolarise pourtant sept-cent-cinquante-cinq-mille élèves, soit un tiers des lycéens. Les enseignants ont une formation et un concours spécial. Dans les matières générales par exemple, ils enseignent deux matières. Tous ont choisi le lycée professionnel parce qu'ils avaient envie de travailler avec des lycéennes et lycéens jeunes adultes. Ils sont sensibilisés aux difficultés d'apprentissage que peuvent vivre certains enfants, particulièrement issus des milieux populaires. Dans certaines classes de CAP par

exemple (premier maillon du lycée professionnel), certains élèves sont jeunes majeurs allophones; ils vivent dans des hôtels sociaux, ils sont arrivés en France dans des conditions terribles et vivent une grande solitude. Le lycée devient alors leur seul lieu de socialisation.

## **La transformation de la voie professionnelle**

L'enseignement professionnel a une longue histoire. Pendant longtemps, il a eu pour vocation d'amener rapidement sur le marché du travail des enfants qui avaient achevé leur scolarité obligatoire, c'est-à-dire essentiellement leur cursus primaire, et ne poursuivaient pas dans un cursus secondaire. Mais, à l'aune de la massification scolaire dès les années 1970, l'Éducation nationale a souhaité intégrer l'enseignement professionnel dans son projet de démocratisation scolaire. C'est ainsi qu'il faut comprendre le fameux slogan de Jean-Pierre Chevènement, « 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat », et la création des lycées professionnels en 1985. A ce moment, l'Éducation nationale semblait donc avoir acté que l'enseignement professionnel relevait de sa responsabilité et que les élèves devaient bénéficier d'une formation couplant, de manière équilibrée, les enseignements généraux et professionnels. On s'est même mis à encourager les élèves à poursuivre leurs études à

**« Depuis quelques années, une musique se fait entendre: ne serait-il pas utile de faire entrer les jeunes plus tôt dans le monde du travail et, ce faisant, de décharger financièrement l'Éducation nationale et de permettre au patronat de recruter, former et faire travailler à moindre coût ? »**



l'université ou en BTS, chose impensable quelques décennies plus tôt.

Mais, depuis quelques années, une autre musique se fait entendre : ne serait-il pas plus utile de faire entrer ces jeunes plus tôt dans le monde du travail et, ce faisant, de décharger financièrement l'Education nationale et de permettre au patronat de recruter, former et faire travailler à moindre coût ? C'est exactement la philosophie de l'apprentissage, fortement encouragé, et désormais bien installé dans le paysage de l'enseignement professionnel. Les élèves apprentis, eux, ne dépendent plus de l'Education nationale. Rémunérés, ils sont sous la responsabilité du ministère du Travail. Trois quarts de leur temps s'effectuant en entreprise, ils n'ont quasiment plus d'enseignements généraux.

Voilà posé le cadre sans lequel on ne peut pas comprendre la nouvelle réforme proposée par Emmanuel Macron. Dès le début de son second mandat, il a nommé une ministre déléguée à l'Enseignement professionnel, Carole Grandjean, à cheval sur le ministère du Travail et de l'Education nationale. Pour ceux qui s'intéressent à l'enseignement professionnel, le message était déjà explicite : le monde du travail allait prendre en main le copilotage d'une réforme, et cela n'allait sans doute pas se diriger dans le sens d'un renforcement du lycée professionnel. Peu de gens

se sont intéressés au fait que, lors du mandat précédent d'Emmanuel Macron, son ministre Jean-Michel Blanquer avait pris l'initiative de réduire de près de 30 % la part des enseignements généraux en voie professionnelle. Cela avait nécessité une réécriture express des programmes scolaires. Par exemple, ceux d'histoire-géographie-EMC avaient été réécrits en quinze jours... Un record ! Et un bel exemple de mépris aussi, quand on sait qu'il faut au minimum une année pour produire des programmes scolaires cohérents et démocratiquement débattus. Un mépris également de considérer que ces élèves n'avaient pas à bénéficier de plus d'enseignements généraux. Cette décision leur ferme désormais les portes de l'université, Parcoursup étant venu couronner cette vaste entreprise de tri sélectif.

### **L'abandon de l'Education nationale**

L'acte II du mandat d'Emmanuel Macron ne fait que parachever cette entreprise de démolition. La réforme à venir repose sur plusieurs axes : l'augmentation des temps de stage (on a parlé de 50 % supplémentaires, mais la ministre semble avoir reculé sur ce point) ; l'accentuation de l'autonomie des établissements pour un meilleur ajustement entre les bassins d'emplois et les offres de formation, avec entrée des chefs d'entreprise dans les conseils d'ad-

*Cette réforme est une atteinte au droit à l'éducation car elle assigne à résidence sociale les enfants qui ne sont pas dotés de la possibilité de s'y opposer, et elle les enferme dans le monde du travail à l'âge où l'urgence serait plutôt d'acquérir des outils critiques pour transformer le monde qui les attend.*

ministration ; la valorisation de l'apprentissage ; l'allongement d'une année d'étude après le bac ou le CAP qui viendrait donc se substituer à la poursuite en BTS pour les bacs professionnels.

Tout cela est, nous dit-on, très largement discuté encore dans des commissions ad hoc. Mais quelles qu'en soient les issues, la philosophie générale de la réforme ne trompe personne. Tout répond ici au modèle néolibéral de flexibilité, et de rationalisation budgétaire. En matière de démocratisation scolaire, la régression est énorme. En effet, on assiste à un désengagement progressif de l'Education nationale dans la formation des adolescents. C'est assigner une trajectoire professionnelle dès l'âge de 15 ans, et peut-être plus tôt encore car le ministère aurait l'intention de proposer des orientations professionnelles en collège dès l'âge de 12 ans. C'est aussi enfermer des élèves, dont on sait que les orientations scolaires sont majoritairement subies, dans un monde du travail qu'ils et elles n'auront pas choisi. On nous objectera sans doute qu'ils ne sont pas faits pour l'école, qu'il vaut mieux pour eux qu'ils en quittent les bancs pour ne pas s'installer dans l'échec etc. Mais pourquoi ces enfants devraient-ils au premier chef subir les conséquences des défaillances d'une école publique, davantage préoccupée par la réussite de la bourgeoisie que par les difficultés des enfants des classes populaires ? Cette réforme est donc une atteinte au droit à l'éducation car elle assigne à résidence sociale les enfants qui ne sont pas dotés de la possibilité de s'y opposer, et elle les enferme dans le monde du travail à l'âge où l'urgence serait plutôt d'acquérir des outils critiques pour transformer le monde qui les attend. ●